



Communiqué de Sud Education 34 et de Solidaires Etudiant.e.s Montpellier, 10 avril 2018

Dans l'intérêt des étudiant.e.s et des personnels de l'UPV, annulons ces examens chaotiques

Après un recours gracieux auprès de la présidence de l'UPV non suivi d'effet, nos organisations viennent de déposer au Tribunal administratif des recours contre les modalités d'examen définies par la présidence de notre université dans les messages aux personnels et aux étudiant.e.s du jeudi 28 mars 2018. Celles-ci contreviennent aux modalités de contrôle des connaissances précisées, cette année comme chaque année, dans le Règlement des études voté par le CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire) de notre université – un règlement dont l'existence et la publicité auprès de notre communauté universitaire garantissent le traitement équitable des étudiant.e.s et le déroulement serein des opérations de contrôle des connaissances.

Loin de nous l'idée de sacraliser les examens tels qu'ils existent, comme la communication présidentielle l'a fait à de multiples reprises, là où la mission d'enseignement de notre université ne saurait s'y réduire. Toutefois, la situation présente ne doit pas mener à une fuite en avant vers l'organisation chaotique du contrôle des connaissances, selon des modalités confuses et sur une multitude de sites universitaires ; elle nécessite au contraire que les intérêts des étudiant.e.s et des personnels de l'université soient constamment rappelés et préservés.

- En faisant des examens à distance la modalité par défaut pour le contrôle des connaissances dans le cadre du contrôle continu, l'équité entre les étudiant.e.s ne peut plus être assurée, serait-ce du simple fait de l'accès inégal des étudiant.e.s aux ordinateurs personnels et aux connexions internet leur permettant de réaliser les devoirs demandés dans de bonnes conditions. Alors que nombre d'étudiant.e.s risquent de ne pas recevoir à temps les informations concernant ces examens organisés dans la plus grande précipitation, notre université prend le risque de faire face à de multiples recours dans les prochains mois.
- Cette généralisation soudaine du contrôle à distance des connaissances est lourde de conséquence pour les personnels de l'université : outre que la mise en ligne de sujets, la récupération électronique des devoirs et leur correction accroît significativement leur charge de travail ; la banalisation du travail en ligne fait craindre une accélération de la dématérialisation des tâches d'enseignement.
- Enfin, nous nous inquiétons de l'organisation d'examens en présentiel dans des sites universitaires en dehors de notre université, nécessitant pour ce

faire des frais importants de préparation des locaux et de gardiennage de ceux-ci.

Face aux inquiétudes profondes générées par ces examens, on peut s'interroger : pourquoi cette obstination à organiser le contrôle des connaissances dans ces conditions contre les intérêts des étudiant.e.s et des personnels, et même contre le bon sens ? Pourquoi la présidence d'une université exsangue après plus d'une décennie d'austérité, est-elle prête à engager de tels frais pour organiser ces examens en dehors du cadre réglementaire et à courir le risque de multiples recours en justice dans les mois qui viennent ?

En première analyse, on peut y voir l'aboutissement de la logique jusqu'au-boutiste de la présidence de l'université, qui à coup de messages répétant que les examens se tiendraient selon le calendrier prévu et que la banalisation du semestre était impossible, s'est enfermée dans une position qui l'amène à prendre des décisions qui vont à l'encontre des intérêts de notre communauté.

En seconde analyse, la situation de notre université doit être envisagée à l'aune de la mobilisation en cours, dans un nombre croissant d'universités, contre les projets délétères du gouvernement : loi ORE, modification de l'arrête Licence, réforme du bac, austérité sans fin. La situation de notre université est scrutée partout en France ; ce qui se passe à Montpellier aura des répercussions sur le reste du pays. On imagine sans peine les pressions exercées par le ministère sur la présidence de notre université pour rester droite dans ses bottes face à la contestation. L'imposition des examens à ce moment où la mobilisation s'amplifie vise à détourner étudiant.e.s et personnels mobilisé.e.s de leur objectif principal, à savoir l'abrogation de la loi Vidal.

Refusons d'être les pions du ministère dans sa lutte pour imposer un modèle élitiste et concurrentiel à notre université. Pour le bien de notre université, dans l'intérêt des étudiant.e.s et des personnels, ces examens chaotiques doivent être annulés.